

Séance du lundi 07 décembre 2020

Date de la convocation : 01/12/2020

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 28

Votants : 33

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Elise BOUQUET, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Michel PIRONON, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Julien TUFFERY

Représentés : Céline DELMAS, Patrice MONTEIL, Murielle TEISSEDE, Cécile VIGNOBOUL, Didier VIGOUROUX

Excusés : Gilles PASCAL

Absents : Alain RAYNALDY

Secrétaire de séance : Gisèle GERBAL

DE_2020_100 - Objet : CONTRAT TERRITORIAL MILIEU AQUATIQUE 2021-2023 DU HAUT ALLIER/ AGENCE LOIRE BRETAGNE

Le futur Contrat Territorial Milieu Aquatique – Haut Allier est en cours de finalisation avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB)

A titre de rattachement, l'Etablissement Public Loire assure le portage de ce dossier et l'animation

Parmi les actions projetées dans le cadre du nouveau contrat territorial milieux aquatiques sur la période 2021 – 2023, figure des actions proposées par la Communauté de Communes Randon Margeride à savoir :

- 1) Animation et mise en œuvre des actions :
 - a. Coût pour la période 2021-2023 : 25 200 €
 - b. Subventions sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau L. B. : 12 600 € (50%)
 - c. Autofinancement CCRM : 12 600 € (50%)
- 2) Programme de protection des berges et morphologie sur le GRANDRIEU :
 - a. Coût pour la période 2021-2023 : 62 312 €
 - b. Subventions sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau L. B. : 31 156 € (50%)
 - c. Autofinancement CCRM : 31 156 € (50%)
- 3) Programme de protection des berges et morphologie sur le CHAPEAUROUX :
 - a. Coût pour la période 2021-2023 : 56 807 €
 - b. Subventions sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau L. B. : 17 042 € (30%)
 - c. Autofinancement CCRM : 39 765 € (70%)

Ces actions étant envisagées avec une maîtrise d'ouvrage de la CCRM, il convient que le Conseil Communautaire délibère sur un engagement à ce stade.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne demande cet engagement préalable des Maîtres d'Ouvrage à la validation du Contrat Territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Confirme** l'engagement de la CCRM à assurer la maîtrise d'ouvrage des actions ci-avant dont l'inscription au Contrat Territorial Milieu Aquatiques du Haut Allier est demandée.
- **Prend acte** que le plan de financement des actions sera affiné lors d'une prochaine étape budgétaire en fonction des taux d'intervention de l'Agence de l'Eau et des possibilités de mobiliser d'autres aides (Région, Département). La CCRM délibèrera alors sur un plan de financement définitif en fonction de la part d'autofinancement qui en résultera.
- **Prend acte** du fait que le calendrier prévisionnel d'avancement du dossier devrait conduire à une validation du Contrat en mars 2021 avec des actions validées par la CCRM, mise en œuvre à partir du 2nd trimestre 2021.
- **Donne mandat** à Monsieur le Président pour notifier la présente décision à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et **l'autorise** à signer tous documents s'y référant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER

